

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/02/2025 au 28/02/2025

N° Cesu employeur : Z3611920490001
MONSIEUR VINCENT JARNAGE
45B CHE DE GRAYAN
33123 LE VERDON SUR MER

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE					PART EMPLOYEUR				
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	113,19	x	2,900 %	=	3,29					
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	113,19	x	6,800 %	=	7,70					
MALADIE						115,21	x	13,000 %	=	14,98
VIEILLESSE	115,21	x	7,300 %	=	8,41	115,21	x	10,570 %	=	12,18
ALLOCATIONS FAMILIALES						115,21	x	5,250 %	=	6,05
ACCIDENT DU TRAVAIL						115,21	x	2,100 %	=	2,42
FONDS NATIONAL AIDE LOGEMENT						115,21	x	0,100 %	=	0,12
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE						115,21	x	0,850 %	=	0,98
CONTRIBUTION SOLIDARITE AUTONOMIE						115,21	x	0,300 %	=	0,35
CONTRIBUTION DIALOGUE SOCIAL						115,21	x	0,016 %	=	0,02
SANTE AU TRAVAIL* soumis à un plafond						115,21	x	2,700 %	=	3,11
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	115,21	x	4,010 %	=	4,62	115,21	x	6,010 %	=	6,93
IRCEM PREVOYANCE	115,21	x	1,040 %	=	1,20	115,21	x	2,450 %	=	2,82
ASSURANCE CHOMAGE						115,21	x	4,050 %	=	4,67
TOTAL DES COTISATIONS					25,22					54,63

Montant net social : **90,00 €**
Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : **93,29 €**

Net à payer avant impôt sur le revenu:
90,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	93,29 €	Net payé en euros	:	90,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	04/03/2025
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 0271874 enregistrée le 27/02/2025

Nombre d'heures travaillées:	3	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	115,21 €
		Assiette des cotisations	:	115,21 €